

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE SCREEN AND STENCIL CLEANER AEROSOL

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial SCREEN AND STENCIL CLEANER AEROSOL  
No du produit SSC, ESSC400, ZE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Surface Preparation Cleaner  
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK  
WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0)1530 419600  
+44 (0)1530 416640  
info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Aerosol 1 - H222
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; Eye Irrit. 2 - H319; STOT Single 3 - H336
Pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 1 - H410

##### Classification (1999/45/CEE)

Xi; R36/38. F; R11. N; R50/53. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

##### Pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

##### Risques Physiques et Chimiques

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008





## SCREEN AND STENCIL CLEANER AEROSOL

<b>1-MÉTHOXY-2-PROPANOL</b>		<b>10-30%</b>
No CAS : 107-98-2		No CE : 203-539-1
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) R10 R67	
<b>HEXANE, MÉLANGE D'ISOMÈRES (CONTENANT MOINS DE 5% DE N-HEXANE, CE N° 203-777-6</b>		<b>5-10%</b>
No CAS : -		No CE : -
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R51/53	
<b>HEPTANE</b>		<b>1-5%</b>
No CAS : 142-82-5		No CE : 205-563-8
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53	
<b>N-HEXANE</b>		<b>&lt; 1%</b>
No CAS : 110-54-3		No CE : 203-777-6
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361f STOT Single 3 - H336 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) F;R11 Repr. Cat. 3;R62 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67 N;R51/53	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin.

#### Ingestion

Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais.

# SCREEN AND STENCIL CLEANER AEROSOL

## **Contact avec la peau**

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

## **Contact avec les yeux**

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de manière symptomatique.

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction**

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

#### **Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### **Risques D'Incendie/D'Explosion Rares**

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

#### **Risques particuliers**

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarbille.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Procédures De Lutte Contre L'Incendie**

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

#### **Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## **SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

# SCREEN AND STENCIL CLEANER AEROSOL

## 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL	VLEP	100 ppm	375 mg/m3	150 ppm	568 mg/m3	*
CYCLOHEXANE	VLEP	300 ppm	1050 mg/m3	375 ppm	1300 mg/m3	
HEPTANE	VLEP	400 ppm	1600 mg/m3			
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée

### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

#### DDSE

Industrie	Dermique	888	mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	500	mg/m3
Consommateur	Dermique	319	mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation.	89	mg/m3
Consommateur	Oral	26	mg/kg/jour

#### CPSE

Eau douce	140.9	mg/l
Eau de mer	140.9	mg/l
Sédiment	552	mg/kg
Sol	28	mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipements de protection



### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

### Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée.

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

### Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

### Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol. Liquide
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique. Odeur de citron.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>80 (176 F)
Point de fusion (°C)	<-29 (-20.2 F)
Densité relative	0.780 @ 20 °C (68 F)
Pression de vapeur	11.5 kPa @ 20 °C (68 F)
Point d'éclair (°C)	0 (32 F) CF (Creuset fermé).

# SCREEN AND STENCIL CLEANER AEROSOL

Température d'auto-inflammation (° C) 200 (392 F)

Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%) 0.6

Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%) 8.3

## 9.2. Autres informations

Non disponible.

Description De La Volatilité Volatil

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé.

#### **Polymérisation Dangereuse**

Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

### 10.5. Matières incompatibles

#### **Matières À Éviter**

Acides forts. Les alcalis forts. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Autres Dangers Pour La Santé**

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

#### **Inhalation**

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

#### **Contact avec la peau**

Irritant pour la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

#### **Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux.

#### **Voie D'Exposition**

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

#### Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

#### HEPTANE (CAS: 142-82-5)

##### **Dose Toxique 1 - DI 50**

222 mg/kg (i.v. souris)

##### **Concentration Toxique - CL 50**

103 ppm/4 h (inhalation rat)

**SCREEN AND STENCIL CLEANER AEROSOL**  
**CYCLOHEXANE (CAS: 110-82-7)**

**Dose Toxique 1 - DI 50**  
12705 mg/kg (oral rat)  
**Dose Toxique 2 - DI 50**  
813 mg/kg (oral souris)

**N-HEXANE (CAS: 110-54-3)**

**Dose Toxique 1 - DI 50**  
28700 mg/kg (oral rat)  
**Concentration Toxique - CL 50**  
48000 ppm/4 h (inhalation rat)

**PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)**

**Toxicité aiguë:**

**Toxicité aiguë (DL50 orale)**  
5280 mg/kg Rat

**Toxicité aiguë (DL50 dermique)**  
12800 mg/kg Lapin

**Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)**  
72.6 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

**1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)**

**Dose Toxique 1 - DI 50**  
5200 mg/kg (oral rat)  
**Dose Toxique 2 - DI 50**  
11700 mg/kg (oral souris)

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

**12.1. Toxicité**

**Informations écologiques relatives aux ingrédients.**

**HEPTANE (CAS: 142-82-5)**

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l  
4.924

**CYCLOHEXANE (CAS: 110-82-7)**

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l  
42.3

**PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)**

**Toxicité aiguë - Poissons**  
CL50 96 heures 9640 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)  
**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**  
CE50 48 heures 13299 mg/l Daphnia magna  
**Toxicité aiguë - Plantes aquatiques**  
CE50 72 heures > 1.000 mg/l Scenedesmus subspicatus  
**Toxicité aiguë - Micro-organismes**  
CE50 > 1.000 mg/l Boue activée

**1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)**

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l  
20800  
Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l  
23300

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

# SCREEN AND STENCIL CLEANER AEROSOL

## Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS (CYCLOHEXANE)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	2.1
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1
Étiquettes De Transport	



#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-D, S-U
Code restriction de tunnel	(D)

# SCREEN AND STENCIL CLEANER AEROSOL

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

##### Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

##### Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par Helen O'Reilly

Date de révision APRIL 2013

Révision 7

No FDS 10436

##### Phrases - R (Texte Intégral)

R11 Facilement inflammable  
R10 Inflammable.  
R38 Irritant pour la peau.  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### Mentions De Danger Completes

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# SCREEN AND STENCIL CLEANER AEROSOL

## Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.